

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures,

Le conseil municipal de Bellot, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Frédéric MOREL, maire.

**Présents :** MOREL Frédéric, REIGNOUX Christine, HAMEL Pascale, DEFER Marc, ROUSSET André, PAIX Josiane, MIREAUX Jean, THOVERON Éric, ASTIER Stéphane, GIRAUDOT Francis, MIGNARD Laurent, BOREL Émilie

**Absents représentés :** Mme LEROUX-SALEINE Marie ayant donné pouvoir à Mme PAIX Josiane, M. BAYLE Jérôme ayant donné pouvoir à M. GIRAUDOT Francis

**Date d'affichage :** 26/03/2025

**Date de convocation :** 26/03/2025

**Nombre de conseillers en exercice :** 14

**Secrétaire de séance :** M. Jean MIREAUX

Après avoir constaté que le quorum était atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 20h01.

**Validation des procès-verbaux de la séance du 24 mars 2025**

Compte tenu de l'absence du procès-verbal du lundi 24 mars 2025, la validation est reportée au prochain conseil.

**1. Maintien ou non de l'adjointe dans ses fonctions suite au retrait de ses délégations**

*En fait, j'ai retiré les délégations que je consentais à mon adjointe Christine Reignoux. Il s'agit là de décider si vous la maintenez au poste d'adjointe sans délégation ou si vous souhaitez élire un nouvel adjoint pour la remplacer. Un ou une nouvelle adjointe pour la remplacer. Je dis, il s'agit pour l'ordre du*



jour. Je dis, il s'agit sur ce point unique, en fait, de maintenir Christine Reignoux dans ses fonctions d'adjointe sans délégation, puisque je lui ai retiré ses délégations, ou de nommer un nouvel adjoint à qui je donnerai des délégations pour travailler à mes côtés pour la gestion de la commune. Voilà. C'est purement administratif, mais c'est une formalité obligatoire. Je vais vous laisser la parole si vous voulez qu'on parle.

Christine Reignoux : Moi, j'aimerais bien prendre la parole. J'avais écrit quelque chose, parce que je n'avais pas envie d'oublier.

Frédéric Morel : Bien sûr.

Christine Reignoux : Donc, je voulais juste faire un petit point. Je vis à Bellot depuis 53 ans. Je vais essayer de ne pas me faire envahir. J'ai toujours été impliquée dans la vie de mon village. J'ai été représentante de parents d'élèves, secrétaire du tennis club, Présidente de Pomme en Fête, et j'ai également été conseillère municipale sous le mandat de Jean Gallois. Nous avons été élus en 2020, et vous m'avez élue adjointe. Je m'intéresse aux gens et j'aime être au contact des habitants. Mes domaines sous ce mandat sont l'école, le social, les âges de la vie et les relations avec les agents. Pour ma part, j'ai le sentiment d'avoir accompli cette mission pleinement. Je me suis investie à 100 % et aujourd'hui je suis impuissante face à la situation qui nous est imposée. J'ai tout fait pour que ça se passe au mieux, mais l'humain est complexe et nous sommes dans une impasse. Ce qui m'attriste c'est que c'est mon village qui en souffre. J'aimerais pouvoir finir mon mandat d'adjointe même si je suis restreinte dans cette fonction. Je suis sidérée qu'une seule personne puisse imposer à ce point sa vision des choses. Cette belle aventure se termine de manière funeste pour moi. Aujourd'hui, je voudrais remercier tous les conseillers avec qui nous avançons depuis 5 ans, c'est un réel plaisir de travailler et d'échanger avec vous et d'avancer ensemble. Je voudrais également en profiter pour remercier également les habitants qui aujourd'hui plus que jamais me soutiennent et m'encouragent.

Frédéric Morel : Merci Christine. D'autres souhaitent prendre la parole ?

Laurent Mignard : Oui je voudrais rendre la parole si c'est possible.

Frédéric Morel : Bien sûr.

Laurent Mignard : La demande qui consiste à confirmer ou non le poste d'adjointe au maire de Christine Reignoux résulte d'un retrait de délégations qui a été effectué par le maire. Le retrait de délégations, je suppose qu'il est affiché l'arrêté ?

Frédéric Morel : Oui.

Laurent Mignard : Bien, donc si vous souhaitez le consulter vous pouvez le consulter. Il est pour ma part honteux, honteux et si vous voulez moi je considère qu'on est véritablement face à un abus de pouvoir et je m'associe au problème de retrait de délégations puisque moi-même j'ai eu également un retrait de toutes mes délégations, aujourd'hui ni Christine ni Laurent Mignard ne peuvent travailler pour la commune, tout s'arrête pour eux. C'est légal, c'est le choix du maire, qui aujourd'hui clairement je le dis est devenu le shérif du village. Alors moi je ne veux pas parler pour Christine. En ce qui me concerne, évidemment, parce qu'il n'est pas question que mon honneur soit entaché, évidemment, ce retrait de délégation fera l'objet d'un recours au tribunal administratif, comme les deux précédents ont fait l'objet d'un recours. Parce que la vérité, c'est qu'un retrait de délégations ne doit pas être inspiré par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale. Or, tout le monde sait que l'administration communale était prioritairement et principalement menée par Christine Reignoux. Donc, on contestera. Mais évidemment, tu es dans l'exercice de ton pouvoir pour retirer les délégations à tous les gens dont la tête ne te revient pas.

Frédéric Morel : C'est tout ? T'as fini ?

Laurent Mignard : Absolument.

Frédéric Morel : Je ne rentrerai pas dans le détail de pourquoi j'ai retiré les délégations, puisque c'est sur l'arrêté et que je n'ai pas envie de dire du mal de Christine. J'ai beaucoup d'estime pour elle. Ça n'a pas été une gaieté de cœur que je l'ai fait. Mais aujourd'hui, il y a une perte de confiance. Et à partir du moment où la confiance n'est plus là, je ne peux pas lui laisser signer des documents à ma place et me



*faire engager ma responsabilité sur des actes que j'ai refusés. Voilà les raisons pour lesquelles j'ai retiré les délégations. C'est uniquement sur ces motifs-là. Et bien évidemment, je suis d'accord que Christine a fait un très beau travail. Je ne dénigre absolument pas ça.*

*André Rousset : Mais nous, on n'est pas d'accord que tu lui retires ses pouvoirs. Moi, je disais qu'on est douze là, à pas être d'accord avec toi et c'est toi qui as raison. J'ai du mal à comprendre cette démocratie-là.*

*Frédéric Morel : On verra ce que dira le tribunal. J'ai mis tous les arguments dans l'arrêté.*

*André Rousset : Quelles que soient tes raisons on ne comprend pas.*

*Frédéric Morel : Le tribunal tranchera, mais voilà, il y a des choses qui ont été faites que je ne pouvais pas cautionner, qui sont or règle et qui pose problème et moi je ne peux pas admettre qu'on engage ma responsabilité quand je dis non à quelque chose et que c'est fait malgré tout.*

*André Rousset : Moi je ne peux pas admettre qu'on retire les pouvoirs à quelqu'un qui est capable, voilà.*

*Frédéric Morel : Je ne dis pas qu'elle est incapable. Ce n'est pas ce que j'ai dit.*

*André Rousset : Ca veut dire ça !*

*Frédéric Morel : Ce n'est pas ce que j'ai dit.*

*Eric Thoveron ; Moi j'aurais une question. Est-ce que tu t'estimes quelqu'un de logique ?*

*Frédéric Morel : Oui.*

*Eric Thoveron : Oui. D'accord, alors on est un groupe de treize, tu ne veux plus travailler avec les douze personnes et la logique veut que tu nous obliges à tous démissionner en fait.*

*Frédéric Morel : Non je vous ai dit nommer un autre adjoint.*

*Eric Thoveron : Excuse-moi on l'a vu au fil des années, un coup Christine, un coup Laurent, après ça va être quelqu'un d'autre. De toute façon ça ne va rien changer. En fait tu es en train de bloquer complètement la commune parce que tu nous as dit que toi tu ne voulais plus rien faire, nous on a plus le droit de ne rien faire et ta logique veut que tout le monde démissionne alors que la solution simple et idéale, c'est toi tu démissionnes, ç'est la limite juste du poste de maire tu restes conseiller municipal, le conseil élit un nouveau maire, et on finit notre mandat avec les travaux qu'on a prévu de faire. Enfin moi je ne comprends pas là !*

*Frédéric Morel : On rentre dans un débat politique et je ne rentrerai pas dans ce...*

*Eric Thoveron : Politique ? Non mais attends. À quel moment je peux parler politique, là ? Ce n'est pas un débat politique, c'est un débat personnel, là.*

*Frédéric Morel : On a échangé nos points de vue dans des communiqués. Les habitants trancheront. Là-dessus, il n'y a pas de souci. En tout cas, ce n'est pas l'objet du débat de ce conseil municipal.*

*Eric Thoveron : Bon, très bien. Alors, on va passer au vote. Puis, comme ça, on va passer au vote, pis, comme ça, on va pouvoir laisser la parole aux habitants.*

*Josiane Paix : Moi, j'ai une question. Le problème de changer d'adjoint. Christine, depuis qu'on a été élue, Christine, elle est au fait de tout ce qui se passe dans la commune. Elle est au courant de tout ce qui se passe. Bon, allez, on va mettre n'importe lequel adjoint. On est nuls là-dessus. On est nuls sur le sujet. Donc, pour moi, voilà.*

*Frédéric Morel : Je vous passerai toutes les informations qui vont bien.*

*Pascale Hamel : Et puis, je pense que si Christine a signé, c'était par rapport à ton absence, il me semble.*

*Frédéric Morel : Par rapport à mon absence ?*

*Pascale Hamel : Oui, tu n'es pas souvent dans la commune.*

*Frédéric Morel : Je suis tout le temps dans la commune. Je me suis juste mis en retrait quelques temps. Mais sinon, je suis tout le temps dans la commune.*

*Pascale Hamel : Quelques temps en retrait, non, je pense que c'est assez souvent.*

*Josiane Paix : Vendredi, samedi, dimanche ...*

*Pascale Hamel : Donc, effectivement, Christine avait le pouvoir de signer en tant qu'adjointe au maire.*



*Frédéric Morel : Il y a encore des délégations de signatures qui sont Éric. Non, pas Éric, pardon. Jean et Josiane ont des délégations de signatures aujourd'hui encore, je ne les ais pas encore retirées.*

*Eric Thoveron : Et légalement, tu as le droit de laisser des délégations à des conseillers et d'enlever toutes ces délégations à la première adjointe.*

*Frédéric Morel : Oui, c'est pour ça que je vous demande de nommer un autre adjoint. Ce serait plus cohérent pour le...fonctionnement ...*

*Laurent Mignard : Alors, en l'occurrence, non.*

*Frédéric Morel : Mais c'est à vous que la décision appartient*

*Laurent Mignard : Puisque l'adjointe a une priorité sur les délégations. Donc, oui, en effet, tu souhaites... J'aurais quand même éclairé sur le fait que tu proposes que quelqu'un d'autre soit adjoint à la place de Christine. Mais avant de voter, il faut savoir que... Si Christine est maintenue dans son rôle d'adjointe et qu'elle a perdu toutes ses délégations, alors tu seras dans l'obligation d'enlever toutes les délégations de tous les autres conseillers municipaux. La mienne s'est déjà faite, Christine s'est déjà faite, mais les autres aussi. C'est-à-dire que plus personne n'aura plus le droit de signer ou d'engager quelque action que ce soit, puisque la loi prévoit priorité délégation à l'adjoint.*

*Frédéric Morel : Je suis d'accord avec toi.*

*Laurent Mignard : Oui. Oui, bien sûr que tu es d'accord avec moi.*

*Frédéric Morel : C'est la question. C'est la raison pour laquelle je vous demande de me mettre un autre adjoint.*

*Laurent Mignard : Voilà.*

*Frédéric Morel : Pour ne pas bloquer complètement la commune.*

*Laurent Mignard : C'est un petit peu le monde à l'envers quand même.*

*Christine Reignoux : Du coup, plutôt que de me donner des délégations restreintes, tu préfères enlever les délégations des autres.*

*Frédéric Morel : Je ne vais pas m'y attarder publiquement, mais je suis... Voilà, il y a des choses que tu as faites, j'ai dit non, tu les as faites quand même, et je les ai découverts après. Je ne peux pas te redonner ma confiance. Jen suis désolé, Christine. Je ne peux pas.*

*Christine Reignoux : OK.*

*Frédéric Morel : Je ne peux pas. Ce n'est pas que je le fais de guetter de cœur mais je ne peux pas.*

*Laurent Mignard : Juste pour savoir, est-ce qu'autour du conseil municipal, il y a des gens qui sont choqués sur les actes que Christine a commis en l'absence du maire quand elle a signé pour lui ? Est-ce que quelqu'un peut lever la main s'il a été choqué par les attendus qui sont notés dans l'arrêté concernant Christine ? Levez la main. (aucune main levée)*

*André Rousset : Je dis qu'elle a fait bien son travail.*

*Laurent Mignard : Voilà. Très bien.*

*Emilie Borel : Elle a répondu à des urgences.*

*Frédéric Morel : En dehors des délégations que vous avez retirées vous-même.*

*Laurent Mignard : Très bien. Bon, donc on est en présence, comme pour moi d'ailleurs, d'une sanction disciplinaire qui s'appelle arrêté du maire. Mais c'est une sanction disciplinaire parce que Christine était obligée, comme moi également, de rendre les clés sous cinq jours. Elle n'a plus le droit d'aller dans la mairie. Et d'ailleurs, il me semble que tu as même changé....*

*Christine Reignoux : C'est ça. C'est même encore pire que ça. Plus personne ne peut rentrer dans la mairie puisque tu as changé le canon du bureau. Même ceux qui ont des clés ne peuvent plus rentrer.*

*Frédéric Morel : Vous pouvez accéder à la mairie. Vous ne pouvez pas accéder dans le bureau où il y a tous les documents du personnel communal il y a tous les documents financiers et autres.*

*Christine Reignoux : Donc, en fait, tu as un accident de voiture, tu es dans le coma. Personne ne peut rentrer dans ton bureau. Enfin, dans le bureau des élus.*

*Frédéric Morel : Les personnes ont besoin, peuvent y rentrer et c'est le temps pour...*



*Christine Reignoux : Jean n'a pas la clé et Josiane n'a pas la clé. Ça fait une semaine que tu as changé les canons.*

*Frédéric Morel : Ils vont l'avoir. C'est parce qu'à partir du moment où tu n'as plus de délégation, vous ne pouvez pas accéder.*

*Christine Reignoux : Mais parce que vraiment, tu t'imaginais que j'allais aller dans le bureau avec mes clés, Frédéric ?*

*Frédéric Morel : Non, légalement je n'ai pas le droit. Donc, c'est le temps qu'on remette dans l'armoire et ensuite vous aurez accès au bureau*

*Christine Reignoux : Non, ça ce n'est pas une bonne excuse.*

*Frédéric Morel : Et ensuite, vous aurez accès au bureau, bien évidemment. Mais pas aux documents sensibles. Tout ce qui est comptabilité et documents du personnel, vous n'avez pas à y avoir accès. Donc, il doit être protégé. C'est la raison pour laquelle, le temps pour mettre une serrure à l'armoire, on a fait ça.*

*Laurent Mignard : Oui, mais on a fait ça. Mais enfin, on a également...*

*Frédéric Morel : J'ai fait ça, je suis seul.*

*Laurent Mignard : Tu as fait ça. Et de la même façon qu'il nous est interdit maintenant d'utiliser, de comment dire, de mettre à jour le site Internet, de communiquer sur Panneau Pocket.*

*Frédéric Morel : Passez-moi les codes et on va le...*

*Laurent Mignard : La boîte mail a été fermée. Oui, on n'a pas le... On n'a plus accès au mail de la mairie. Donc, c'est clair que tu es seul maître à bord. C'est terminé.*

*Frédéric Morel : Parce que Laurent, tu es en train de dire que tu avais accès aux boîtes mail de la mairie. Tu avais accès à toute la correspondance privée du maire.*

*Christine Reignoux : Non, c'est moi qui avais accès aux mails de la mairie.*

*Laurent Mignard : Quand je dis on, je ne dis pas je.*

*Frédéric Morel : Ah oui, on est d'accord.*

*Laurent Mignard : Quand je dis on, je ne dis pas je. Et la correspondance privée du maire, je suis désolé, je n'ai pas accès à ta boîte mail privée.*

*Frédéric Morel : Elle a accès, c'est accessible sur la mairie. C'est normal qu'à partir du moment où vous n'avez plus de délégation, vous n'avez plus ces accès-là. Et encore une fois, nommer quelqu'un, un adjoint qui aura tous ces accès-là, bien évidemment. C'est ma demande.*

*Laurent Mignard : Très bien.*

*Eric thoveron : Il me semble que maire, c'est un emploi administratif public quand même. Frédéric*

*Morel : Non pas à ma connaissance.*

*Josaine Paix : Bah tiens.*

*Eric Thoveron : Donc...*

*Frédéric Morel : Je ne sais pas répondre mais pas à ma connaissance*

*Eric Thoveron : Ta fonction de maire fait que tu as des courriers privés.*

*Frédéric Morel : Privé et correspondance privée de maire. Pas privé à titre personnel.*

*Eric Thoveron : De la commune.*

*Frédéric Morel : Ah oui. De la commune. Auquel d'autres personnes n'ont pas à y avoir accès, bien évidemment.*

*Eric Thoveron : Ah oui. C'est un peu comme un Moscou, en fait quoi !*

*Laurent Mignard : Bon, on passe au vote.*

*Eric Thoveron : Oui*

*Frédéric Morel : Allez, on va passer au vote. Donc, est-ce que vous souhaitez maintenir Christine conseillère, euh pardon, maire adjointe ? Ou est-ce que vous souhaitez...*

*Josiane Paix : Non, ce n'est pas comme ça qu'il faut que tu formules.*

*Frédéric Morel : Voilà. Je vais vous le reformuler.*

*Josiane Paix : Sois net et précis.*



*Frédéric Morel : Est-ce que vous maintenez Christine Reignoux dans ses fonctions d'adjointe sans délégation ? La majorité*

*Christine Reignoux : Je ne prends pas part au vote, évidemment.*

*Laurent Mignard : Christine Reignoux ne prend pas part au vote.*

*Frédéric Morel : Tu peux prendre.*

*Christine Reignoux : Non, je ne prends pas part au vote.*

*Frédéric Morel : Je vote. Je m'abstiens.*

*Josiane Paix : C'est facile.*

*Christine Reignoux : En plus, tu t'abstiens. Limite, c'est honteux, Frédéric. C'est honteux, Fred. Ah, franchement.*

*André Rousset : Jusqu'au bout.*

*Pascale Hamel : Oui, jusqu'au bout des choses.*

*Laurent Mignard : Le maire s'abstient.*

*Frédéric Morel : Parce que je ne l'ai pas fait de gaieté de cœur loin sans faut.*

*Laurent Mignard : Oui, bien sûr. Bien sûr.*

*Frédéric Morel : Et la deuxième partie de la délibération.*

*Josiane Paix : Tu parles un peu plus fort, s'il te plaît.*

*Frédéric Morel : La deuxième partie de la délibération, c'est l'enveloppe. À partir du moment où tu n'as plus de délégation, l'enveloppe reste la même mais tu ne peux pas toucher l'indemnité de 439,83 euros. Même si tu es maintenu, malheureusement.*

*Christine Reignoux : Tu sais, je travaille à côté, donc ça ne me pose pas trop de problèmes de ne pas l'avoir.*

*Frédéric Morel : On garde la même enveloppe, mais... Voilà. Elle restera vacante.*

*Pascale Hamel : C'est mesquin.*

*Frédéric Morel : Qui permettra de mettre un adjoint si vous le désirez un autre moment.*

*Laurent Mignard : Donc l'adjoint perd ses indemnités, bien entendu.*

*Frédéric Morel : C'est ça.*

*Josiane Paix : Maintenant, que fait-on ? Parce qu'il y a un employé communal, qu'est-ce que tu lui commandes ? Il y a l'école. Qu'est-ce que tu leur demandes ? Quelles sont les relations avec le personnel ? Bon, ça, c'est quelques petits trucs, mais il y a tout à voir.*

*Frédéric Morel : Alors, j'ai fait le tour du personnel communal. J'ai repris la charge du personnel communal. Je traite avec eux tous les jours. Je le traite au quotidien, sauf qu'on a un souci...*

*Josiane Paix : Le problème, remplacement cantine et tout ça, tu t'en occupes.*

*Frédéric Morel : Oui, bien sûr. Laisse-moi terminer s'il te plaît. Concernant le contrat qui a été signé en... Contrat aidé, il n'est pas bon. Ce que le préfet a validé qu'effectivement, on ne peut pas faire de rétroactivité. Donc, on est en train de voir comment refaire le contrat, si on arrive à refaire le contrat. Pour l'instant, il y a un suspens là-dessus. Je n'ai pas encore l'information. J'espère que j'aurai cette semaine. Et dès que je l'ai, je vous la communiquerai. Mais pour l'instant, on a un doute sur le fait qu'on puisse le réembaucher en contrat aidé dans les règles. Parce que la rétroactivité n'a pas été la respecter. Concernant le reste, oui, je remplace la cantine, tout ça. Je gère le personnel sans aucun problème. Ce que je faisais déjà avant, ça ne changera pas. Christine le faisait, j'y participais, je participerais plus à la cantine, il n'y a pas de souci là-dessus. Ok. D'autres....comme ça on peut passer à un débat avec le public s'il le souhaite.*

*Jean Mireaux : Moi, j'ai une question sur les salles.*

*Frédéric Morel : Sur les salles.*

*Jean Mireaux : On en est où dans le ...*

*Frédéric Morel : Je suis en train de... J'ai contacté toutes les personnes. Je suis en train de faire le point avec eux et voir des remplacements possibles pour embêter le moins de monde possible. Pareil, je vous donnerai une réponse là-dessus. J'aurais fait le tour de tout le monde. Et j'aurai trouvé des solutions.*



Jean Mireaux : Est-ce que c'est fermé ou c'est ouvert pour certains ?

Frédéric Morel : Pour l'instant, je n'ai pas encore pris l'arrêté mais Je vais prendre un arrêté de fermeture des salles puisque nous n'avons pas de commission de sécurité.

Jean Mireaux : Et la cantine ?

Frédéric Morel : Il y aura une dérogation de fait pour la cantine. Ça sera la seule exception.

Stéphane Astier : Et la garderie ?

Frédéric Morel : Pardon

Stéphane Astier : Et la garderie ?

Frédéric Morel : Elle est dans l'autre salle....

Laurent Mignard : J'aimerais comprendre comment on ferme une salle communale.

Frédéric Morel : Parce qu'on n'a pas de commission et que sinon tu vas me faire des recours. Laurent

Mignard : Comment on ferme une salle communale.

Frédéric Morel : Tu fais que recours sur recours donc je n'ai pas le choix.

Laurent Mignard : Parce qu'il n'y a pas la commission de sécurité. Donc, ça veut dire que tu te protèges de ça. Mais que par contre, les enfants peuvent venir à la cantine dans la même salle. Il faut qu'on m'explique ça.

Frédéric Morel : Parce que c'est une dérogation.

Laurent Mignard : Une dérogation. Donc, la mise en danger de mort des enfants que tu avais reprochée à Christine Reignoux, maintenant, ça ne te dérange plus d'avoir une dérogation.

Frédéric Morel : Il n'y en a pas à partir du moment où il y a certaines règles qui sont imposées justement, de laisser la salle grande, de ne pas fermer le rideau de ce genre de choses. Le temps que la commission passe. Une fois qu'elle est passée on réouvre tout.

Jean Mireaux : Elle passe quand ?

Frédéric Morel : J'ai vu, j'ai demandé à ce que ce soit le plus vite possible, j'attends la réponse. Dès que j'ai la réponse je vous la communique.

Christine Reignoux : Ça fait quand même des mois qu'on te demande à ce qui passe, Frédéric.

Frédéric Morel : Oui, sauf qu'on n'a jamais réceptionné les travaux.

Francis Giraudot : La faute à qui ?

Laurent Mignard : Ça n'a rien à voir. Ça n'a rien à voir. Le passage d'une commission n'a rien à voir avec la réception des travaux. Ce n'est pas lié.

Frédéric Morel : Ben si.

Laurent Mignard : Réception des travaux, c'est payer une facture. Faire venir une commission de sécurité, c'est faire visiter le lieu pour voir s'il y a des défauts. Et justement, ça aiderait à la réception des travaux. Donc, je ne comprends pas ta logique.

Frédéric Morel : L'un va avec l'autre, puisque si on ne va pas faire passer une commission de sécurité, si les travaux ne sont pas terminés... dans les règles de sécurité.

Laurent Mignard : Bon écoute, c'est dans l'ordre que tu veux. Moi, je ne suis pas... On n'a pas les mêmes logiques.

André Roussel : La commission de sécurité, elle va regarder que la sécurité. S'il y a un autre souci, ils s'en foutent, le courant ou autre ce n'est pas leur problème.

Frédéric Morel : Bien sûr.

Jean Mireaux : Pourquoi c'est si long une commission de sécurité, il suffit de leur demander ils viennent et puis voilà.

Frédéric Morel : Ah non, c'est le préfet qui la convoque. Il faut faire tout un dossier avant.

Eric Thoveron : J'avais une autre question ...

Frédéric Morel : Je vous propose ...

Eric Thoveron : J'avais juste une autre question. Est-ce qu'il serait possible qu'on nous envoie le budget ?

Frédéric Morel : Il y a une commission de finances....on va travailler dessus...



*Eric Thoveron : Oui, je sais, mais ça fait déjà plusieurs fois qu'on t'explique. Moi, je ne travaille pas sur un document quand on me le donne 25 secondes avant de commencer à travailler dessus, quoi. Un document, surtout un document comme ça. L'année dernière, j'ai passé presque un week-end dessus à l'éplucher. Là, tu vas me donner un document, tu vas me dire on travaille dessus. Je vais te dire non. Je vais t'écouter, lister les chiffres et puis c'est tout.*

*Frédéric Morel : On fera tant de commissions de finance, ce que vous voulez, entre temps s'il le faut. Je vais voir avec Anne qu'elle t'envoie le budget.*

*Eric Thoveron : Je vais t'expliquer un truc. Moi, je ne suis pas salarié de la mairie. J'ai une vie professionnelle et privée. Donc déjà, je peux te dire qu'en ce moment, la commune, elle bouffe beaucoup sur ma vie. Donc, si tu me dis qu'entre le 4, non le 3 avril et le 10 avril, on va faire cinq commissions de finance, ben non, ça ne va pas être possible.*

*Frédéric Morel : C'est vous qui fixerez le budget, mais s'il faut en faire plusieurs ...*

*Josiane Paix : Déjà le temps de regarder tous les dossiers.*

*Eric Thoveron : Parce que si je ne me trompe pas, le vote du budget, c'est le 10 avril.*

*Frédéric Morel : Le 10 avril.*

*Eri Thoveron : Donc, entre le 3 et le 10, ça laisse une marge très réduite quand même.*

*Frédéric Morel : C'est ça*

*André Rousset : On travaille mal.*

*Frédéric Morel : Je vous propose de fermer la séance, comme ça, on peut prendre la parole. Si vous souhaitez, ça vous va ? Il est 20h57.*

*Eric Thoveron : Non, non, 20h22.*

*Frédéric Morel : Pardon Il est 20h22. La séance est close.*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite au retrait le 24 mars 2025 par Monsieur le maire de la délégation consentie à Mme REIGNOUX Christine, adjointe au maire par arrêté n°2025-011,

Le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : «*Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions*».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Mme REIGNOUX Christine dans ses fonctions d'adjointe au maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la copie de l'arrêté n°2025-011 rendu exécutoire le 25 mars 2025 annexé à la présente délibération,

Vu la délibération n° 2020-02-04 en date du 3 juillet 2020 annexée à la présente délibération,

En cas de maintien, le volume de l'enveloppe indemnitaire globale sera recalculé.

Vu que l'enveloppe globale est constituée de l'indemnité maximale du maire augmentée des indemnités maximales des adjoints en exercice,

*A la majorité des membres présents et représentés, (1 abstention M. MOREL Frédéric – 13 voix pour)*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,



**SE PRONONCE** en faveur du maintien de Mme REIGNOUX Christine dans ses fonctions d'Adjointe,

**SE PRONONCE** pour le calcul du volume de l'enveloppe indemnitaire globale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

*Le présent procès-verbal, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Bellot, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant en Outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Le secrétaire de séance,  
Jean MIREAUX

Le maire,  
Frédéric MOREL.

